

Note de service

- Destinataire :** À tous les employés
- Expéditeur :** Pascal Pedneault
Chef de secteur - Service recrutement international et des projets
spéciaux - Direction des ressources humaines
- Date :** 19 août 2024
- Objet :** Programme de bourses - Formation intensive pour Infirmière de
première assistante en chirurgie 2024 (Certificat IPAC- 4710)
-

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconduit le programme de bourses destiné à la formation intensive pour devenir Infirmière de première assistante en chirurgie 2024. Il se veut un soutien financier aux infirmières souhaitant suivre la formation intensive en vue d'exercer la profession d'IPAC. Pour l'occasion, il octroie au CIUSSS-EMTL trois (3) bourses d'études.

Cette formation est offerte par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et mène au (Certificat IPAC, 4710)

- **Montant de la bourse :** 35 000 \$ chacune
- **Public cible :** Bachelier(e) en sciences infirmières
- **Formation visée :** Certificat IPAC 4710
- **Durée de la formation :** 18 mois (comporte 30 crédits : 27 crédits obligatoires et 3 crédits optionnels; partie théorique offerte en ligne). De plus, quelques déplacements sont prévus lors de fin de semaine prédéterminée au laboratoire d'anatomie à Trois-Rivières (UQTR). Veuillez noter que les frais de déplacement seront à la charge de l'étudiant et les stages sont non rémunérés
- **Conditions d'admissibilité :**
 - Détenir un baccalauréat en sciences infirmières
 - Avoir cumulé au cours des 5 dernières années un minimum de 24 mois d'expérience dans un bloc opératoire
 - Être titulaire d'une attestation biennale en soins avancés en réanimation cardiovasculaire, délivrée par un maître instructeur reconnu par la Fondation des maladies du cœur du Québec (nécessaire pour la réalisation des stages)
 - Fournir la preuve écrite provenant de l'établissement de santé que l'employé réalisera le stage prévu au programme dans son établissement.



- **Engagement requis :**

- Obtenir le certificat IPAC dans les délais prescrits
- Offrir une disponibilité à temps complet conforme aux dispositions locales, adaptée aux besoins de l'employeur, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a obtenu la bourse
- Les candidats boursiers doivent respecter la disponibilité exigée à temps complet, et ce, tout au long de la période d'engagement de trois ans

Pour avoir plus d'informations sur le programme, veuillez consulter le site Web du MSSS : [Bourses en soins infirmiers pour les infirmières premières assistantes en chirurgie \(IPAC\)](#)

Pour soumettre une demande d'admission au programme de formation IPAC sur le site de l'UQTR, veuillez le faire avant le **28 août 2024** à l'adresse suivante : <http://www.uqtr.ca/sciencesinfirmieres/certificat/4710>

Pour postuler à la bourse, envoyez votre demande au MSSS par courriel à l'adresse suivante : bourses_ipac@msss.gouv.qc.ca, en joignant les formulaires et documents requis disponibles en annexe à cette communication.

Pour toutes questions, contactez-nous à l'adresse courriel suivante : projet.recrutement.cemtl@msss.gouv.qc.ca

Merci de votre attention et de votre intérêt pour ce programme.

INFORMATION SYNTHÈSE - PROGRAMME DE BOURSES POUR LE PROGRAMME INTENSIF DE FORMATION INFIRMIÈRE PREMIÈRE ASSISTANTE EN CHIRURGIE 2024

FORMATION ACADÉMIQUE :

CERTIFICAT DE PRATIQUE INFIRMIÈRE DE PREMIÈRE ASSISTANCE EN CHIRURGIE (4710) / UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

- Offert sur une période de 18 mois (comporte 30 crédits : 27 crédits obligatoires et 3 crédits optionnels) ;
- Programme de formation disponible en ligne pour la partie théorique ;
- Une formation intensive de 18 mois correspond à une moyenne de 6 crédits par session, soit 18 heures d'études par semaine ;
- Certains cours ont des parties laboratoires pour consolider les apprentissages. Cela implique des déplacements au laboratoire d'anatomie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ces déplacements se font durant des fins de semaine prédéterminées.

Conditions d'admissibilité : <http://www.uqtr.ca/sciencesinfirmieres/certificat/4710>

- Détenir un baccalauréat en sciences infirmières ;
- Avoir cumulé au cours des 5 dernières années un minimum de 24 mois d'expérience dans un bloc opératoire ;
- Être titulaire d'une attestation biennale en soins avancés en réanimation cardiovasculaire, délivrée par un maître instructeur reconnu par la Fondation des maladies du cœur du Québec (nécessaire pour la réalisation des stages) ;
- Fournir la preuve écrite provenant de l'établissement de santé que l'employé réalisera le stage prévu au programme dans son établissement.

PROGRAMME DE BOURSE ASSOCIÉ AU PROGRAMME INTENSIF SUR 18 MOIS (CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA BOURSE DE 35 000 \$)

- Détenir un statut de citoyen canadien ou de résident permanent et résider au Québec;
- Répondre à la condition d'admission du Certificat IPAC (4710) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (détenir un baccalauréat en sciences infirmières) ;
- Faire une demande d'admission au Certificat IPAC (4710) d'ici le mercredi 28 août 2024;
- Être inscrit au Certificat IPAC (4710) et respecter la grille de cheminement sur une période de 18 mois ;
- S'engager à commencer et à terminer le programme de formation dans les délais prescrits avec l'établissement d'enseignement ;

- Être sélectionné par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à la suite de la demande de bourse au programme intensif de formation via l'adresse : Bourses_IPAC@msss.gouv.qc.ca ;
- Le programme de bourses est administré par le MSSS ;
- S'engager à la suite de l'obtention de son diplôme d'études pour lequel la bourse a été octroyée, à offrir une disponibilité à temps complet, conforme aux dispositions locales et adaptée aux besoins de l'employeur, pour trois ans travaillés à titre d'infirmière première assistante en chirurgie dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux ciblé par le MSSS.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

- Obtenir le certificat IPAC dans les délais prescrits pour une embauche à titre d'IPAC ;
- Offrir une disponibilité à temps complet conforme aux dispositions locales, adaptée aux besoins de l'employeur, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a obtenu la bourse :
 - Pour un minimum de trois années ;
 - Les candidats boursiers doivent respecter la disponibilité exigée à temps complet, et ce, tout au long de la période d'engagement de trois ans ;

ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX :

- Offrir une prestation de travail au candidat à la suite de l'obtention du Certificat IPAC ;
- La réalisation du stage est sous la responsabilité de l'établissement de santé et de services sociaux ;
- Informer le MSSS si l'engagement du candidat est compromis.

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES POUR LE PROGRAMME DE FORMATION INTENSIF D'INFIRMIÈRE PREMIÈRE ASSISTANTE EN CHIRURGIE

Étudiant(e) infirmier(ère) premier(ère) assistant(e) en chirurgie
Formulaire 1

IDENTIFICATION	
Nom :	Prénom :
Adresse :	Numéro OIIQ :
Ville :	Province :
Code postal :	Adresse courriel personnelle (non universitaire ou institutionnelle) :
Téléphone :	

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À FOURNIR DES SERVICES

Je, soussigné(e), _____ déclare faire une demande de bourses d'études offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour la formation intensive d'infirmière première assistante en chirurgie (4710), pour l'année débutant le _____, ce qui constitue le début de mon programme d'études à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

En recevant la bourse, je m'engage à réussir mon programme universitaire et à fournir, au terme de ma formation, trois (3) années de service dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.

Si j'abandonne mes études ou si je manque à mon engagement, je m'engage à rembourser au MSSS le montant total de la bourse ou la partie de ce montant calculée proportionnellement au temps où je n'aurai pas fourni les services auprès de l'établissement qui m'engage. Ce remboursement sera fait conformément aux modalités d'applications prévues au Programme de bourses d'études pour le programme intensif de formation d'infirmière première assistante en chirurgie et à partir de la date de l'abandon ou du manquement à mon engagement.

AUTORISATION POUR L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

J'autorise le MSSS, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux concernés, l'UQTR et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec à s'échanger mutuellement les renseignements qui me concernent et dont la communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application et au respect de cet engagement.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Je m'engage à aviser le MSSS dans les 30 jours de tout changement d'adresse de ma résidence, de numéro de téléphone ainsi que d'adresse courriel, et ce, depuis la signature des présentes jusqu'à la fin de mon engagement.

Signée à (ville) _____, le (date) _____

Signature de l'étudiant : _____

SECTION RÉSERVÉE À UN REPRÉSENTANT DU MSSS

Signée à (ville) _____, le (date) _____

Signature du représentant (MSSS) autorisé : _____

La demande d'adhésion doit être **remplie électroniquement** et **accompagnée** :

- d'une attestation d'admission au programme intensif de formation d'infirmière première assistante en chirurgie,
- d'une attestation d'inscription au programme, émise par l'UQTR,
- d'une preuve de réussite du baccalauréat en sciences infirmières,
- du formulaire d'inscription ou de modification au dépôt direct et à l'avis de paiement électronique,
- d'un spécimen de chèque en format PDF.

Acheminer le tout à : Bourses_IPAC@msss.gouv.qc.ca

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES POUR LE PROGRAMME DE FORMATION INTENSIF D'INFIRMIÈRE PREMIÈRE ASSISTANTE EN CHIRURGIE

**Formulaire d'inscription au dépôt direct et à l'avis de paiement électronique
Étudiant(e) infirmier(ère) premier(ère) assistant(e) en chirurgie**

SECTION A : Identification de l'étudiant(e) au programme d'infirmière première assistante en chirurgie	
Inscription :	Modification :
Nom :	Prénom :
Adresse :	Numéro d'assurance sociale :
Ville :	Province :
Code postal :	Adresse courriel personnelle (non universitaire ou institutionnelle) :
Téléphone :	

SECTION B : Spécimen de chèque

Joindre un spécimen de chèque de votre institution financière en format PDF au présent formulaire.

SECTION C : Autorisation de l'étudiant(e) au programme d'infirmière première assistante en chirurgie

Je soussigné(e), étant dûment habilité(e) à cette fin, autorise le ministère de la Santé et des Services sociaux à déposer les sommes que celui-ci peut avoir à verser, de façon périodique ou ponctuelle, à titre de bourse d'études dans le compte apparaissant sur le spécimen de chèque.

Date : _____ Signature de l'étudiant(e) : _____

Il incombe à l'étudiant(e) au programme d'infirmière première assistante en chirurgie de faire connaître à son entité responsable toute modification concernant son dossier. Ainsi, pour toute modification de nom, adresse de correspondance, adresse électronique ou coordonnées bancaires, l'étudiant(e) doit en informer la Direction des soins et services infirmiers (DSSI) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à l'adresse suivante : Bourses_IPAC@msss.gouv.qc.ca

*** Important :** Lors d'un changement lié au compte de l'institution financière, l'étudiant(e) au programme d'infirmière première assistante en chirurgie doit laisser l'ancien compte ouvert pendant 2 mois à la suite de sa demande de modification.

VOUS DEVEZ ACHEMINER LE FORMULAIRE COMPLÉTÉ ET LE SPÉCIMEN DE CHÈQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : Bourses_IPAC@msss.gouv.qc.ca